



**Direction Générale des Services**

## **Conseil municipal du 29 juin 2022 DELIBERATION**

Rapporteuse : Anne SAOUTER

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric LOUSTAU

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33  
Nombre de présent-e-s : 25  
Nombre de votant-e-s : 32

### **Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,  
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, Adjoints,  
M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE,  
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Daniel LACRAMPE,  
M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

### **Etaient représenté-e-s :**

- M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à M. Patrick MAILLET
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Flora LAPERNE
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- M. Jean-Paul PORTESENENY donne pouvoir à M. André LABARTHE

### **Etait absente :**

- Mme Patricia PROHASKA

### **20 - REGLEMENT PAR LE C.A.S. DE QUINZE BONS D'ACHAT ALLOUÉS PAR LA COMMUNE D'OLORON SAINTE-MARIE A L'OCCASION DE DEPARTS A LA RETRAITE**

Conformément à la procédure mise en place à l'occasion du départ à la retraite des agents de la commune, le Service Communication établit un bon d'achat d'une valeur de 350 euros qui est remis à l'agent lors de la cérémonie des vœux.

La facture relative à ce bon est ensuite acquittée au fournisseur par le C.A.S. et la collectivité, via une délibération exceptionnelle du Conseil municipal, rembourse le C.A.S.



Cette cérémonie n'ayant pu avoir lieu durant deux ans en raison des contraintes sanitaires imposées par la COVID, il convient de régulariser ce dossier. Une cérémonie s'est tenue le 22 juin 2022 au cours de laquelle 15 agents partis à la retraite en 2020 et 2021 ont reçu leur bon d'achat.

Oui cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,



- **VOTE** une subvention exceptionnelle de 5 250 euros à l'occasion du départ à la retraite de quinze agents.

Ainsi délibéré à OLRON Ste-MARIE, ledit jour 29 juin 2022.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 05/07/2022

Le Maire,

**Bernard UTHURRY**